

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE MAROUA 1^{ER}



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

MAROUA 1ST SUBDIVISIONAL
COUNCIL

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
EN PROCEDURE D'URGENCE

N°02DC /C. MAROUA I/CIPM-D/2022 DU 04 OCT 2022

RELATIVE A LA FABRICATION DE 230 TABLES BANCS ET 08 BUREAUX DE MAITRES POUR LES ECOLES
DE LA COMMUNE DE MAROUA 1^{ER}, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEDUB
EXERCICE 2022.

IMPUTATION : 56 15 102 01 641311 524411 426

AUTORISATION DE DEPENSE : IW01717

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2022, le Maire de la Commune de Maroua 1^{er}, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre de l'Education de base, Maître d'Ouvrage, un avis de consultation relatif à la **Fabrication de 280 tables-bancs et 08 bureaux de maitres** pour les écoles de la Commune de Maroua 1^{er}, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consistent en **Fabrication de 280 tables-bancs et 08 bureaux de maitres** pour les écoles de la Commune de Maroua 1^{er}.

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux Entreprises régulièrement installées au Cameroun et ayant une expérience dans le domaine de la fourniture des tables-bancs.

4. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de (MINEDUB), Exercice 2022; AUTORISATION DE DEPENSE : IW01717 pour un coût estimatif de **SEPT MILLION NEUF CENT MILLE (7 900 000)** de Francs CFA.

5. Consultation de la Demande de Cotation

Le dossier peut être retiré au **Secrétariat Particulier de la Commune de Maroua 1^{er}** dès publication du présent Avis de Consultation.

6. Acquisition de la Demande de Cotation

Dès publication du présent Avis de Consultation, la Demande de Cotation peut être obtenue dans les Services de la Commune de Maroua 1^{er}, contre présentation d'une quittance de versement auprès du Receveur Communal de Maroua 1^{er} d'une somme non remboursable de **DIX mille (10 000) francs CFA** au titre des frais d'achat du dossier.

7. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français et en Anglais et en **sept (07)** exemplaires, dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, devra parvenir dans les Services du secrétariat de la

commission communale de passation des Marchés de Maroua 1^{er}, au plus tard le ~~31 OCT 2022~~ à ~~10~~ heures 00 minutes précises, heure locale, sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION

N°02/DC /C. MAROUA I/CIPM-D/2022 DU ~~04 OCT 2022~~
RELATIVE A LA FABRICATION DE 230 TABLES BANCS ET 08 BUREAUX DE MAITRES POUR LES ECOLES
DE LA COMMUNE DE MAROUA 1^{ER}, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra fournir un acte de cautionnement provisoire, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et sera établi par un établissement Bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances et dont la liste se trouve en annexe. Le montant de ce cautionnement est fixé à cent cinquante-mille (158 000) francs CFA.

9. Ouverture des offres

L'ouverture de l'offre se fera en un temps et aura lieu le ~~31 OCT 2022~~ à ~~14~~ heures 00 minutes précises. Elle se fera dans la salle des actes de la Commune de Maroua 1^{er} par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Maroua 1^{er}, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Conformité des Offres

12. 1 Principaux critères éliminatoires:

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Absence dans un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission;
- c) Non-conformité dans un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif;
- d) Usage de faux documents ou de documents scannés;

11.. Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non):

- a) Références de l'Entreprise ;
- b) Caractéristiques techniques
- c) Proposition technique et planning de livraison ;
- d) Délai de livraison;
- e) Présentation générale de l'Offre;
- f) Preuves d'acceptation des clauses à caractère administratif et technique.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

12. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Avis de consultation, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

13. Délai de livraison

Le délai de livraison prévu pour la fourniture est fixé à **Deux (02) mois** après la notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

14. Attribution

Le Maire de la Commune de Maroua 1^{er}, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits éliminatoires de la Demande de Cotation.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Maroua 1^{er}; Tél : **699 38 91 80** ; BP 184 Maroua 1^{er} ; dès publication du présent avis.

17. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Fait à Maroua 1^{er}, le **04 OCT 2022**
Le Maire de la Commune de Maroua 1^{er}
(Autorité Contractante),

AMPLIATIONS :

- DDMINMAP-Diam (POUR INFO)
- INSPECTION ARRON. MRA 1^{ER} (POUR INFO)
- ARMP-EN (POUR PUBLICATION ET ARCHIVAGE)
- PRESIDENT CIPM-MAROUA 1 (POUR INFO)
- SOPECAM (POUR PUBLICATION)
- AFFICHAGE (POUR INFO)
- CHRONO/ARCHIVES



Hamidou Hamid